

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 22 novembre 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



DEMANDE DE RECONSIDÉRATION



2016-555

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Sylvain Brulotte

Adopté à la majorité



2016-556

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté :

Gestion du territoire – PIIA – 4525, montée du Coteau

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2016



2016-557

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016 comme modifié lors du comité plénier précédant la présente séance.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 9 NOVEMBRE 2016 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 9 novembre 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 NOVEMBRE 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2016.



2016-558

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 NOVEMBRE 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

A1GT2016-164 Modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Lévesque Ouest, quartier Saint-Sacrement – Arrondissement de La Cité-Limoilou

AJ2016-038 Règlement hors cour de la poursuite de *Construction Frank Lefrançois inc.* dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-014988-117

AP2016-589 Adjudication de contrats pour la fourniture de produits d'entretien ménager (VQ-48328)

AP2016-615 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une solution intégrée de téléphonie pour les centres de réponse d'urgence de la Ville de Québec (VQ-47877)

AP2016-646 Adjudication d'un contrat pour l'impartition du soutien de l'entretien et de l'évolution de l'application *Maximo Tivoli V7 Français* (VQ-48775)

AP2016-687 Adjudication d'un contrat pour le service de réparation et de rechapage de pneus pour les camions lourds et le génie civil (VQ-48874)

- AP2016-694** Renouvellement du contrat d'entretien et de support *Microsoft* de type *Entreprise* pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 (dossier 39259)
- AP2016-696** Renouvellement du contrat d'entretien et de support pour la *Suite Office 365 Professionnel Plus* (2014-2017) du 1^{er} octobre au 30 septembre 2017
- AP2016-697** Renouvellement de contrats pour des travaux de maçonnerie sur bâtiments (VQ-48159)
- DE2016-174** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de développement économique communautaire de Québec*, relativement au versement d'une subvention pour l'accompagnement des entreprises d'économie sociale par l'organisme
- FN2016-045** Ratification de l'appropriation de 13 720 300 \$ à la *Réserve financière pour le paiement de la dette d'agglomération*
- IN2016-038** Entente de collaboration entre la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec, relativement au projet de réaménagement de boulevard Wilfrid-Hamel, entre les rues Émilien-Rochette et Flaubert, incluant la reconstruction du pont au-dessus de la rivière Lorette
- FN2016-036** Dépôt du second état comparatif de l'agglomération de Québec, pour l'exercice financier 2016 et approbation des virement et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2016
- PC2016-086** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement à la construction de chambres de contrôle sur les émissaires pluviaux Canetons et John-Molson dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1076*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITION SANS PRÉAVIS



2016-559

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 4525, MONTÉE DU COTEAU

CONSIDÉRANT QUE l'implantation rapprochée de la rue de l'Hêtrière et de la montée du Coteau favorise une perception visuelle forte du bâtiment et un dégagement des propriétés de la rue Lamontagne ($\pm 12,7$ m);

CONSIDÉRANT QUE le traitement architectural est de qualité, nonobstant la différence entre la volumétrie et la superficie de plancher du bâtiment projeté de celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de l'aire de stationnement permet d'atténuer son impact visuel sur la rue de l'Hêtrière et de la Montée du Coteau;

CONSIDÉRANT QUE la configuration de l'aménagement de l'aire de stationnement permet d'éviter d'incommoder les propriétaires des bâtiments sur la rue Lamontagne par le faisceau lumineux des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'espace de stationnement est supérieure au minimum requis par la réglementation pour l'ensemble projet;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'aire de stationnement à proximité de la limite sud du lot permet de réduire les travaux de déblai et ainsi de préserver la majeure partie du couvert boisé existant;

CONSIDÉRANT la superficie limitée des ouvertures sur les façades est du bâtiment donnant un accès visuel sur les propriétés de la rue Lamontagne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande visant la construction d'une maison de retraite localisée sur le lot 2 812 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf en fonction des critères applicables du PIIA (Règlement 915-93) en regard du plan d'implantation ((Réseau sélection RSD-1520 du 16 novembre 2016) et l'élévation couleur de PMA architecte du 16 novembre 2016) sous réserve :

QUE l'ensemble des normes applicables soient respectées (aucun empiètement des balcons dans la marge de recul);

QUE des aires de loisirs soient aménagées afin de créer un milieu de vie agréable pour les usagers du bâtiment;

QUE les équipements mécaniques ne soient pas présents sur la toiture du bâtiment projeté, lorsque possible et qu'ils soient cachés par un écran architectural.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2016-560

MAIRIE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT le récent désistement de la firme Deloitte à titre d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quotepart d'agglomération l'opposant à la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du mandat en janvier 2016, aucun honoraire n'a été facturé à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par la firme Deloitte en lien avec un quelconque travail spécifiquement dédié au dossier de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il importe et il est dans l'intérêt de la Ville d'avoir, en plus de ses propres procureurs, des experts dédiés à l'établissement des éléments de preuve au soutien des prétentions spécifiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à janvier 2016, la firme comptable Quotient agissait à titre d'expert juricomptable pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et qu'à ce titre, 232 000 \$ lui ont été versés en honoraires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin qu'il contacte sans délai la firme Quotient dans le but que soit confié à cette dernière le mandat exclusif d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quotepart d'agglomération l'opposant à la Ville de Québec.

AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE reporter ce point à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Sylvain Brulotte

Adopté à la majorité



2016-561

GESTION DU TERRITOIRE – DÉMOLITION – 3053, RUE RATTÉ

CONSIDÉRANT QUE le chalet date de 1940;

CONSIDÉRANT QU'aucune rénovation n'a été effectuée sur le chalet depuis sa construction;

CONSIDÉRANT l'état de détérioration du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'aspect architectural et esthétique très faible du bâtiment à démolir;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel est situé dans la bande de protection riveraine et que le nouveau bâtiment sera à l'extérieur de cette rive.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à construire sera esthétique, moderne et de bonne qualité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de démolition du chalet situé au 3053, rue Ratté et de le remplacer par un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial tel que les plans déposés (Steeve Girard, designer – septembre 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-562

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 146, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne s'intègre bien à la propriété en raison de sa proportion et de la répartition du jeu des couleurs (noir, blanc et rouge);

CONSIDÉRANT QU'elle ne crée pas de nuisance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande pour l'aménagement d'une enseigne sur pylône sur le lot 2 814 781 dont l'émission du certificat d'autorisation est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) en regard des plans déposés (Posimage du 11-08-2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-563

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 220, RUE DE SYDNEY

CONSIDÉRANT QUE les camions ont de la difficulté à reculer de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'élargissement n'aura aucun impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE l'élargissement n'aura aucun impact sur l'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucune coupe d'arbre;

CONSIDÉRANT QU'une largeur de 12 m respecte la réglementation de zonage.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'agrandissement de l'allée d'accès à 12 m de largeur selon le plan joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier